Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

**Band:** 65 (1956)

Heft: 5

**Artikel:** Les accidents, cause croissante de mortalité

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-683238

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.07.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LES ACCIDENTS, CAUSE CROISSANTE DE MORTALITÉ

Dans deux études successives, la *Chronique de l'OMS* (avril 1954 et mai 1956) a relevé d'après des statistiques mondiales la proportion croissante des décès dus à des causes accidentelles. La première étude envisage uniquement les accidents de transport alors que la seconde est consacrée aux accidents dus à d'autres causes.

Parmi les accidents de transport, ce sont ceux dus à des véhicules automobiles qui sont les plus meurtriers. Viennent ensuite, dans l'ordre décroissant, les accidents de chemin de fer, ceux de circulation provoqués par d'autres véhicules que les autos ou motos, ceux de transport par eau et ceux d'aviation. En moyenne, les véhicules automobiles sont responsables du 70 % des décès par accidents de transport chez les hommes et de 77 % chez les femmes. En Australie, ces chiffres se sont élevés jusquà 81,1 % chez les hommes, aux Etats-Unis jusqu'à 90,4 % chez les femmes. C'est chez les enfants que, de manière générale, l'on constate le plus de victimes des véhicules automobiles (78 % chez les garçons et 82 % environ chez les fillettes). Dans certains pays, l'automobile tue plus d'enfants que les maladies comme la rougeole, la méningite, la diphtérie et la coqueluche. L'on constate que la mortalité par accidents de transport est du même ordre que la mortalité par la tuberculose, surtout chez les hommes.

Quant aux accidents autres que ceux de transport, on les a classés en huit catégories principales: chutes; noyades et submersions; empoisonnements; accidents causés par le feu ou l'explosion de matières combustibles; accidents causés par des machines; accidents causés par une substance brûlante, un liquide corrosif, la vapeur ou des radiations; accidents causés par des armes de feu; autres causes.

Ce sont les *chutes accidentelles* qui causent, dans presque tous les pays étudiés, le plus grand nombre de décès (en Suisse le 52,3 % des décès dus à des causes accidentelles non provoquées par des moyens de transport); elles affectent principalement les personnes âgées de plus de 60 ans. Viennent ensuite les morts dues à des noyades et submersions accidentelles, surtout chez les

enfants (en Suisse, 11,1%). Les empoisonnements accidentels prennent la troisième place (5,2% en Suisse). Puis viennent les accidents causés par le feu ou l'explosion de matériaux combustibles (en Suisse 0,9% seulement, mais aux Etat-Unis 12,7%); ceux provoqués par des machines, dont les victimes sont presque toujours des hommes (Suisse 1,9%, Etats-Unis 4,1%); ceux causés par une substance brûlante ou corrosive, ou des radiations, dont beaucoup d'enfants sont victimes (Suisse 2,8%); ceux dus à des armes à feu, principalement chez les jeunes gens et les hommes (Suisse 1,2%, seulement, mais Etats-Unis 4,4%). La dernière catégorie comprend enfin quelque rubriques allant de l'explosion d'un réservoir à des séquelles d'accidents et comprend, en Suisse, le 24,7% des décès accidentels.

Il faut noter surtout la proportion considérable d'enfants victimes d'accidents. En Suisse, l'on doit hélas constater que le 25,6 % des victimes d'accidents autres que ceux de transport sont des enfants de 1 à 4 ans, le 21,8 % des enfants de 5 à 9 ans et le 23 % des jeunes gens de 15 à 19 ans. Quant à la mortalité causée par l'ensemble des accidents, y compris les accidents de transport, il est tragique de constater que, d'après des statistiques de 1953 et pour 100 000 personnes des deux sexes, le taux de mortalité est de 60,0 pour les Etats-Unis, de 58,6 pour le Canada, de 58,3 pour la France et de 55,5 pour la Suisse comme pour l'Australie, ces cinq pays étant ceux où la proportion est, et de beaucoup, la plus élevée.

### LES ENFANTS ET LA CIRCULATION

## La route et l'école

Pendant que la gendarmerie vaudoise organise des examens de circulation à l'intention des jeunes cyclistes des écoles, Genève a ouvert un « Jardin d'enfants » où, tour à tour, durant quinze jours, les classes de 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> degrés primaires ont eu l'occasion de s'exercer sur vélos ou autos miniatures à la connaissance du code de la route et des signaux et règles de la circulation sous la conduite d'agents. Voilà deux initiatives que l'on veut souhaiter voir poursuivies chaque année.

Savez-vous que vous pouvez vous faire un bateau avec trois troncs, deux traverses de bois, une corde... et une hache pour appointir vos troncs, creuser un siège et les emplacements où loger les traverses? Mais, n'abbatez pas d'arbre sans autorisation! (Dessin de Hans Beutler)



